



Avis d'appel d'offres

Entretien préventif des génératrices pour les années 2023 et 2024 avec une année d'option pour 2025

2022-TP-11

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour des services d'entretien préventifs des génératrices pour les années 2023 et 2024 avec une année d'option en 2025.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à **10 h, le 9 décembre 2022**, au bureau de la Direction des Affaires juridiques et contractuelles, à la Mairie de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à compter de 10h01.

Les soumissions devront être déposées en un (1) exemplaire original, en plus de trois (3) copies, ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, émise par une compagnie d'assurance autorisée et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque certifié égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du 9 novembre 2022. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie « S9 Entretien, réparation, modification, réfection et installation de biens et d'équipement », dans la classification 76111600 Services d'entretien d'éléments de construction et 81141804 Services d'inspection d'équipement et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « entretien préventif de génératrices, entretien préventif de groupes électrogènes ».

Pour toute question, veuillez-vous adresser par écrit à l'adresse courriel suivante soumissions@vss.ca.

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions, ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 9 novembre 2022.

La directrice du Service des affaires juridiques et contractuelles,

Marie-Pier Pharand, avocate